



VILLE D'AUBERCHICOURT  
ARRONDISSEMENT DE DOUAI  
DÉPARTEMENT DU NORD

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/2310-2

**VILLE D'AUBERCHICOURT  
INTERDICTION D'ACCES  
AU BOIS DU CHAUFOR  
A PARTIR DU 23 OCTOBRE 2026**

Le Maire de la commune d'Auberchicourt,  
Vu le code général des collectivités,  
Considérant la nécessité de sécurisation du site, pour l'accès au Bois du chaufour, suite aux  
dommages dus aux tempêtes,

**ARRETONS**

Article 1<sup>er</sup> :

L'accès au Bois du chaufour est interdit au public à partir du 23  
OCTOBRE 2026 en raison des problèmes de sécurité.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmis :

- Au commissariat d'Aniche
- Au secrétaire général de la commune d'Auberchicourt
- Au responsable du service technique

Qui seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, publié et  
affiché en les formes ordinaires.

A Auberchicourt, le 23/10/2026  
Monsieur le Maire  
Olivier Baelus



PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

secretariat@auberschicourt.fr